

**POINT PROJET « ÉQUIPE SITUATION EXTRÊME »**

**Déclaration FO Énergie et Mines**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite au retour d'expériences sur l'évènement de Fukushima, il a été décidé le gréement des Équipes Situation Extrêmes au sein du service de conduite de chacun des Centres de Production Nucléaire de la DPN, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard.

Ainsi, cette mise en place prévoit une évolution des rôles et des missions des emplois du Service Conduite et un nouveau dimensionnement des équipes.

FO sera vigilant sur ce déploiement où certains sites, à date, sont très loin de la cible autant en termes d'effectifs (GPEC) que de formations.

À ce stade, nos réserves sont les suivantes :

- L'effectif minimum sera quasiment l'effectif réel, il nous paraît indispensable de prévoir, afin de pallier à toute absence qui ne respecterait pas ces nouvelles exigences de sûreté, la création de postes supplémentaires.
- La formation à la manœuvre des cellules 6.6kv pour les agents de terrains en AK T3 s'assimile plus à une information, c'est pourquoi nous émettons une réserve sur cette habilitation du fait de la faible périodicité des manœuvres et entraînements.
- L'accroissement de sollicitations des opérateurs mobilisés dans le cadre des évaluations des pilotes de tranches (Eval sup x2), des porteurs de SPE (Eval Dse, Ced x2) est notable.

- La mise à jour effective de toutes les fiches de postes, pesages, grilles ADP, de tous les emplois avec les évaluations qui évoluent, et une prise en compte de la montée en compétence de tous les agents de conduite.
- L'organisation de formations spécifiques à la méthode de raisonnement tactique (MRT) (résilience) qu'il faudrait étendre à tous les acteurs avec la prise en compte du stress. En effet, même si dans une situation extrême tout doit être mis en place pour maintenir l'installation en toute sûreté, comment faire comprendre aux agents qu'on puisse leur demander de ne pas aller secourir leurs collègues.
- La prévision côté UFPI de moyens et de formateurs pour assurer les formations superviseur (x2), SPE(x2) et PCL1 supplémentaires.
- La création d'une salle de repos sur tous les sites afin de tenir 24 h en autonomie.

Pour conclure FO attend des réponses concrètes afin de pouvoir argumenter l'avis que nous formulerons.